Les bénéfices du projet

Développer des transports en commun sur un axe nord-sud du département pour répondre aux besoins de déplacement de rocade.

Offrir de meilleures conditions de déplacement pour les usagers de la route grâce au report vers le Tram ou vers les autres transports en commun *via* les correspondances offertes.

Améliorer les correspondances entre les lignes de transport. Le Tram 13 express offrira des correspondances efficaces avec le réseau ferré (lignes A, C, E, L, N, U) mais aussi avec le réseau de bus, en particulier au pôle d'échanges de Poissy, dans le cas du tracé urbain. Par ailleurs, le réseau de bus sera restructuré afin de permettre aux voyageurs de rejoindre facilement les stations.

Faciliter les déplacements entre les pôles d'emplois et d'habitat : Achères, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Noisy-le-Roi, Saint-Cyr-l'École et Versailles plus au Sud. Le tracé urbain par Poissy offrira une meilleure desserte des secteurs denses de la ville : quartiers de La Bruyère, de la gare, Saint-Exupéry et futur quartier de Rouget de Lisle.

QUI FINANCE LE TRAM 13 EXPRESS

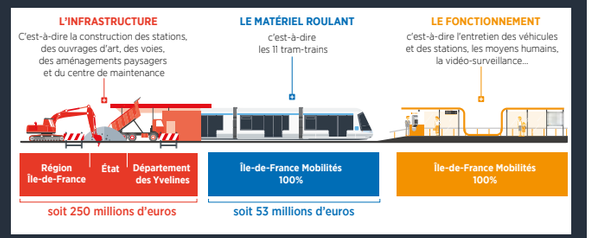

Les chiffres clés

Comparaison entre les 2 variantes

	Tracé initial (2014)	Tracé urbain (2018)
Longueur du tracé	9,7 km	10,5 km
Temps de parcours Saint-Germain GC > Achères-Ville RER	12 minutes	17 minutes
Nombre de stations	2 (+1*)	4
Correspondances avec le Tram	Train A L	Train A L E***
Population et emplois desservis (à moins de 500 m des stations)	7 000	37 000
Fréquentation prévisionnelle Saint-Germain GC > Achères-Ville RER par jour	10 500 voyageurs	17 000 voyageurs
Coût du projet	103 M€**	250,5 M€

** Une station supplémentaire à Achères-Chêne Feuillu est envisagée à long terme sous condition de la mise en œuvre préalable de la LNPN.*

*** Montant initial réévalué en 2017 à 136 M€.*

**** À l'horizon 2024, en raison du prolongement de la ligne E à l'Ouest, la ligne J ne desservira plus la gare.*

Dans les 2 cas, un tram toutes les 10 minutes en heures de pointe, et toutes les 30 minutes en heures creuses. Le service s'étend de 6h à minuit (en semaine) et de 6h30 jusqu'à 22h les dimanches et jours fériés.

Le matériel roulant

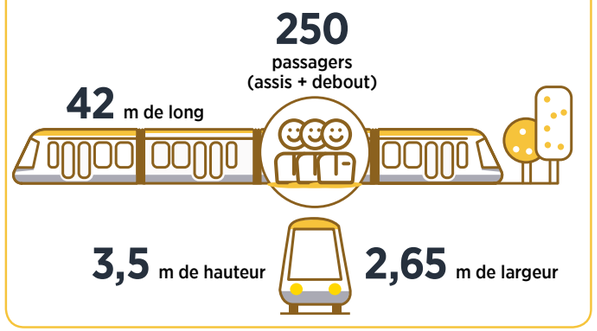

L'enquête publique complémentaire unique

SES OBJECTIFS

Cette enquête complémentaire unique porte sur :

- **les avantages et les inconvénients** du tracé urbain par rapport au tracé présenté à l'enquête publique de 2014, en termes d'incidences du projet sur l'environnement et la santé humaine ;
- **la déclaration d'utilité publique du projet** ;
- **la mise en compatibilité de documents d'urbanisme** (MECDU). Seul le plan local d'urbanisme de Saint-Germain-en-Laye est concerné.

Les avis et suggestions recueillis permettront d'éclairer la décision de la commission d'enquête chargée d'émettre un avis sur la pertinence des deux tracés et d'aiguiller ainsi le Préfet dans son choix de variante de tracé à déclarer d'utilité publique.

COMMENT S'EXPRIMER SUR LE PROJET ?

Consulter le dossier d'enquête publique complémentaire

- En mairie à Achères, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, aux horaires d'ouverture habituels
- En préfecture des Yvelines, Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
  1 avenue de l'Europe, 78000 Versailles
  de 9h à 12h et de 14h à 15h45, du lundi au vendredi
- Sur **www.tram13.express.phase2.enquetepublique.net**

Échanger sur le dossier

- **Réunion publique** jeudi 11 janvier 2018 à 19h30
  Théâtre municipal - Place de la République - 78300 Poissy
- **9 permanences** de la commission d'enquête qui est à votre disposition pour répondre à vos questions sur le projet et pour noter vos contributions

Déposer un avis

- Sur les registres papier dans les lieux d'enquête
- Sur le registre électronique :
  www.tram13.express.phase2.enquetepublique.net
- Par courrier à :
  Madame la Présidente de la commission d'enquête Tram 13 express phase 2
  Mairie de Poissy - Place de la République - 78300 Poissy
- Par courriel à : tram13.express.phase2@enquetepublique.net

Il est possible de demander un rendez-vous avec l'un des membres de la commission d'enquête

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Mairie d'Achères
6/8 rue Deschamps-Guérin
- Jeudi 18 janvier 2018 de 14h45 à 17h45
- Vendredi 9 février 2018 de 14h45 à 17h45

Mairie de Poissy
Place de la République
- Samedi 20 janvier 2018 de 9h00 à 12h00
- Samedi 27 janvier 2018 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 1er février 2018 de 16h00 à 19h00
- Lundi 5 février 2018 de14h30 à 17h30
- Vendredi 9 février 2018 de 14h30 à 17h30

Mairie de Saint-Germain-en-Laye
Centre administratif
86-88 rue Léon Désoyer
- Mercredi 17 janvier 2018 de 14h30 à 17h30
- Vendredi 9 février 2018 de 14h30 à 17h30

Retrouvez l'ensemble des documents sur le projet : www.tram13-express.fr

décembre 2017 - Crédits images : Île-de-France Mobilités/Edeis/Gautier+Conquet/Blueprint

Tram 13 express

PHASE 2
Saint-Germain > Achères

ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE UNIQUE

du 8 janvier au 9 février 2018

Intention d'aménagement Station Poissy-Gambetta

Informez-vous et participez !

Toute l'information sur www.tram13-express.fr

Le projet en bref

Le Tram 13 express (ex-Tangentielle Ouest) est un projet de tram-train réalisé en deux phases : la phase 1 allant de Saint-Cyr-RER à Saint-Germain-RER ; la phase 2 prolongeant le Tram jusqu' à Achères-Ville RER.

Le projet de prolongement a fait l'objet d'une concertation en 2013, puis d'une enquête publique en 2014. Le tracé initial propose alors de contourner le centre de Poissy. Suite aux conclusions de l'enquête publique, les porteurs du projet ont engagé des études complémentaires sur la faisabilité d'un tracé alternatif permettant une correspondance avec la gare de Poissy.

Compte tenu des avantages démontrés du tracé urbain dans Poissy par rapport au tracé initial, notamment en termes de desserte et de trafic voyageurs, les maîtres d'ouvrages ont décidé de présenter ce nouveau tracé au public lors d'une concertation complémentaire en 2016.

Tirant les enseignements de cette concertation, les maîtres d'ouvrage ont affiné les études et ont élaboré le Schéma de Principe et le Dossier d'Enquête Publique Complémentaires permettant de soumettre à nouveau le projet à l'avis du public pendant l'enquête publique complémentaire unique.

LE TRACÉ COMMUN

1 Le prolongement du Tram 13 express démarre à la gare de Saint-Germain GC. Il emprunte les voies de la Grande Ceinture et traverse le golf de Saint-Germain-en-Laye.
A la sortie du golf, démarrent les variantes de tracé :
- réutilisation de la Grande Ceinture pour le tracé initial 4 ;
- débranchement de cette dernière pour le tracé urbain 6.

2 Entre Chêne Feuillu et Achères, une plateforme tramway est créée en parallèle de la plateforme ferroviaire actuelle car cette dernière est trop fréquentée par les lignes A et L pour pouvoir accueillir les circulations du Tram.

3 À Achères, le Tram 13 express passe sous les voies ferrées de la ligne A par la rue Camille Jenatzy *via* un passage élargi afin d'insérer la plateforme tramway, deux voies de circulation en zone 30 et des trottoirs confortables pour les piétons.
La station *Achères-Ville RER* s'implante à proximité de l'entrée est de la gare.

LE TRACÉ INITIAL

4 Le Tram dessert l'ancienne gare Poissy Grande Ceinture qui devient la station *Poissy GC*. Le Tram continue sur les voies de la Grande Ceinture en direction du secteur Chêne Feuillu.

5 Dans cette zone, le Tram passe du mode train au mode tram pour s'insérer dans Achères : changement de système d'alimentation électrique, de mode de conduite et du côté de circulation.

6 Intention d'aménagement rue de La Bruyère

8 Intention d'aménagement place de l'Europe

LE TRACÉ URBAIN

6 Ici le tracé se débranche de la Grande Ceinture en vue de s'insérer sur voirie urbaine dans Poissy. Il passe du mode train au mode tram. Ensuite, le Tram rejoint le niveau de la rue de La Bruyère grâce à une rampe de raccordement insérée dans le talus ferroviaire.

7 Située sur l'avenue de Versailles, la station *Poissy Gambetta* permet de desservir le quartier de La Bruyère.

8 Insérée au sud de la place de l'Europe largement réaménagée, la station *Poissy RER* permet une correspondance, en 4 minutes environ à pied, avec le pôle gare de Poissy desservi par les lignes A, E et une trentaine de lignes de bus.

9 La station *Poissy ZAC* dessert le quartier Saint-Exupéry, la ZAC Rouget de Lisle et améliorera l'accessibilité au Technoparc situé à un peu plus d'1 km.

10 Rue Adrienne Bolland, afin de réduire l'emprise nécessaire, la plateforme du Tram s'insère en grande partie dans l'épaisseur actuelle du talus ferroviaire et la rue est réaménagée en zone 30.

11 À l'extrémité de la rue Adrienne Bolland, le Tram se raccorde à la Grande Ceinture via une rampe en talus.

Les étapes du projet

CONCERTATION

- ENQUÊTE PUBLIQUE
- 2016 CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE Avis du public sur l'opportunité / les caractéristiques du tracé urbain
- Juillet 2016 Bilan de la concertation complémentaire
- 8 janvier - 9 février 2018 ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE UNIQUE Avis du public à un stade d'études avancé
- Février-mars 2018 Rapport de la commission d'enquête
- Fin 2018 Déclaration d'Utilité Publique
- 2019 ENQUÊTE PARCELLAIRE Information individualisée des personnes concernées
- 2019-2020 Acquisitions foncières
- 2021-2026 Travaux
- Horizon 2026 Mise en service du Tram 13 express phase 2

2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2026

Concertation continue avec les collectivités et le public

ÉTUDES

- Études de faisabilité
- Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales
- Fin 2015 - fin 2016 Études préliminaires et étude d'impact
- Fin mai 2017 Constitution du Schéma de Principe + Dossier d'enquête publique complémentaires
- Dossier d'Enquête Parcellaire > évaluation fine des parcelles à acquérir

Sous réserve du bon déroulement des procédures administratives et des financements.

D'ITINÉRAIRES CYCLABLES

Le tracé urbain prévoit l'aménagement d'itinéraires cyclables (pistes, bandes cyclables ou zone 30) et des stationnements vélos à proximité de chacune des stations. Ces aménagements complètent ceux existants et visent à assurer la continuité des itinéraires.